

# Déclaration concernant le travail forcé et le travail des enfants (2025)

En vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9).

Rapport conjoint au nom de : Gilead Sciences Canada, Inc. et Gilead Alberta ULC

## 1. Introduction

Le présent rapport est rédigé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »), qui exige que les sociétés déclarent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'un rapport conjoint pour Gilead Sciences Canada, Inc. (« Gilead Canada ») et Gilead Alberta ULC (« Gilead Alberta »). Ce rapport fait référence à l'exercice financier 2025, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Gilead Canada et Gilead Alberta sont des filiales de Gilead Sciences, Inc. (« Gilead États-Unis »).

Les mentions de Gilead Canada, de Gilead Alberta ou de Gilead États-Unis sont propres à chaque entité. Les mentions de « Gilead », « nous », « notre » ou « nos » font référence au groupe Gilead en général, dont font partie Gilead Canada et Gilead Alberta.

Gilead est déterminée à créer un monde en meilleure santé pour tous et a pour mission de découvrir, de développer et d'offrir des traitements novateurs pour les personnes atteintes de maladies potentiellement mortelles grâce à une approche scientifique audacieuse et transformatrice. À l'échelle mondiale, la principale activité commerciale de Gilead est le développement, la fabrication, la vente et la distribution de produits pharmaceutiques destinés à la santé humaine. Gilead exerce ses activités dans un environnement hautement réglementé. Elle utilise des établissements appartenant à Gilead ainsi que des partenaires stratégiques tiers pour fabriquer et distribuer ses produits dans le monde entier. Gilead vend des produits pharmaceutiques à des hôpitaux, à des pharmacies de détail et à d'autres fournisseurs de soins de santé au Canada, aux États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et dans le monde entier. Gilead offre également des services techniques et de soutien en lien avec ses produits pharmaceutiques à des sociétés du groupe. Le siège social mondial de Gilead est situé à Foster City, en Californie. Gilead Canada et Gilead Alberta sont toutes deux établies au Canada, en Ontario et en Alberta respectivement.

Chez Gilead, nous sommes déterminés à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et juridique. Devant la gravité de l'esclavage moderne, du travail forcé et du travail des enfants et de la traite des personnes, Gilead reconnaît l'importance de lutter contre

ce fléau. La société est déterminée à bien comprendre les risques liés à l'esclavage et à la traite des personnes dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement et à prendre toutes les mesures appropriées pour les contrer.

## **2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Gilead**

### **Structure**

Gilead Canada (numéro d'entreprise : 602443) est une filiale en propriété exclusive de Gilead États-Unis. Gilead Canada compte environ 171 employés et 6 entrepreneurs.

Gilead Alberta (numéro d'entreprise : 2012792806) est contrôlée par sa société mère, Gilead États-Unis, via GALLC. Gilead Alberta compte environ 369 employés et 4 entrepreneurs.

### **Activités**

Gilead vend des produits pharmaceutiques à des hôpitaux, à des pharmacies de détail et à d'autres fournisseurs de soins de santé au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Le siège social mondial de Gilead est situé à Foster City, en Californie. Gilead exploite et gère ses filiales au moyen de politiques, de systèmes et de processus mondiaux conçus pour assurer la cohérence dans l'ensemble du groupe, dont la gouvernance des contrats avec des tiers, les processus de vérification et la surveillance.

Gilead Canada est la filiale canadienne de Gilead États-Unis. Gilead Canada vend et commercialise ses produits au Canada. Gilead Canada soutient les activités commerciales, médicales, réglementaires, financières et juridiques à grande échelle pour Gilead États-Unis et Kite, une société de Gilead, au Canada.

Gilead Alberta participe aux activités de développement des programmes portant sur de petites molécules et fournit des ingrédients actifs pour les programmes de recherche à l'échelle mondiale de Gilead et pour l'approvisionnement commercial. Gilead mise également sur les capacités de fabrication contractuelles canadiennes pour répondre à la production locale et mondiale.

### **Chaînes d'approvisionnement**

La chaîne d'approvisionnement de Gilead comprend des centaines de fournisseurs directs et des milliers de fournisseurs indirects partout dans le monde.

### *Achats de Gilead*

Gilead achète des biens et des services qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des services de création et de publicité, la construction, le fonctionnement et les fournitures des établissements, du matériel informatique, des services informatiques et de consultation, de l'équipement et des fournitures de laboratoire, des services de logistique et de distribution, la fabrication des matières premières et les services associés, des études de marché, des services précliniques, des services d'impression, des services immobiliers, des services de dotation en personnel et de consultation, et des services de transport.

### *Fabrication et production*

Gilead utilise des établissements lui appartenant ainsi que des partenaires stratégiques tiers pour fabriquer et distribuer ses produits dans le monde entier. Avec des sites de fabrication situés aux États-Unis, au Canada (Alberta) et en Irlande, notre groupe de développement et de fabrication de produits pharmaceutiques est déterminé à réduire l'empreinte environnementale associée à la fabrication de ses produits.

Les fournisseurs d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et de produits pharmaceutiques de Gilead doivent respecter la réglementation sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF) exigée par la FDA et les autres autorités sanitaires pertinentes dans le monde. Les BPF couvrent tous les aspects de la production, dont les procédures de fabrication, la méthodologie des tests, l'entretien des locaux et de l'équipement, la formation, l'hygiène personnelle du personnel et la documentation appropriée.

### Renseignements supplémentaires sur Gilead Canada et Gilead Alberta

Gilead Canada reçoit des produits destinés à la vente et à la distribution provenant de sites de fabrication appartenant à Gilead aux États-Unis et en Irlande, ainsi que de fabricants tiers (organisations de fabrication contractuelle) aux États-Unis et au Canada. Ces produits sont vendus et distribués au Canada.

Gilead Alberta reçoit des matières premières provenant de sites de fabrication appartenant à Gilead et de fabricants tiers établis partout dans le monde, et en particulier aux États-Unis, en Chine, dans l'Union européenne, au Mexique, au Japon, en Corée et en Inde. Ces matières premières servent à fabriquer des IPA envoyés aux fabricants de produits pharmaceutiques (Gilead et des tiers), qui produisent, emballent et étiquettent le produit final. Le produit final est distribué au Canada et dans le monde entier pour être vendu aux clients finaux.

### **3. Politiques et processus de diligence raisonnable de Gilead en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants**

#### **Code d'éthique**

Les valeurs fondamentales de Gilead sont l'intégrité, le travail d'équipe, la responsabilisation, l'inclusion et l'excellence, et intègrent le respect des droits de la personne et des droits du travail dans l'ensemble des activités. Cela comprend la conduite éthique et morale, ainsi que le respect des lois, des règlements et des politiques de la société. Les valeurs fondamentales, en particulier l'intégrité et la responsabilisation, sont inhérentes au Code d'éthique de Gilead. Tout le personnel (dirigeants, directeurs, employés permanents ou temporaires et entrepreneurs, appelés collectivement le « personnel de Gilead ») doit le respecter. Gilead s'attend également à ce que tous les tiers qui lui fournissent des services ou avec lesquels elle collabore agissent conformément aux principes de son Code d'éthique. Les droits de la personne et la durabilité font partie de notre Code d'éthique.

#### **Rapports, enquêtes et responsabilisation interne**

Le personnel de Gilead doit signaler toute violation potentielle des lois, des règlements et des politiques de la société (y compris le Code d'éthique de Gilead) ainsi que tout autre acte répréhensible grave au sein de Gilead. Pour favoriser les divulgations et protéger l'anonymat, le personnel peut signaler toute préoccupation à la Ligne d'assistance éthique de Gilead, qui est accessible sur notre site intranet interne et fait partie des formations sur l'éthique requises à l'échelle mondiale pour tous les employés. Gilead enquête sur toutes les allégations d'inconduite et les circonstances qui impliquent des violations potentielles des lois, des règlements ou des politiques de la société. Les violations ne sont pas tolérées et peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement (le cas échéant).

#### **Code de conduite des fournisseurs**

Dans le cadre de notre stratégie d'achat et de chaîne d'approvisionnement, nous avons recours à l'approvisionnement responsable, à l'inclusion des fournisseurs, à des procédures de vérification, à la chimie verte et à des principes de fabrication et de distribution durables en vue de réduire l'incidence de nos pratiques en matière d'achat et de chaîne d'approvisionnement.

Chez Gilead, nous sommes déterminés à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et juridique, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs en fassent autant. Nous nous efforçons de sélectionner des fournisseurs qui partagent ces normes. Gilead dispose d'un Code de conduite pour les fournisseurs (« **Code de conduite des fournisseurs** ») qui reflète les pratiques commerciales et les principes de conduite à l'appui de cet engagement. Il doit être envisagé dans le contexte des valeurs fondamentales de Gilead, soit l'intégrité, le

travail d'équipe, la responsabilisation, l'inclusion et l'excellence. Le Code de conduite des fournisseurs stipule que les fournisseurs doivent se conformer aux lois, règlements et normes applicables de Gilead, et interdit le recours au travail des enfants, au travail forcé ou à la traite des personnes au sein de la chaîne d'approvisionnement. Gilead examine et met à jour continuellement son Code de conduite des fournisseurs afin de mieux promouvoir les droits de la personne et l'harmonisation avec les cadres mondiaux.

Entre autres, le Code de conduite des fournisseurs précise que les fournisseurs doivent soutenir la protection des droits de la personne à l'échelle internationale et éviter d'être complices de violations des droits de la personne et, plus précisément, de recourir au travail des enfants, au travail forcé ou à la traite des personnes.

Le Code de conduite des fournisseurs stipule que, en plus de se conformer aux lois applicables, chacun doit faire preuve de bon sens et appliquer ses normes éthiques personnelles les plus élevées dans la prise de décisions commerciales lorsque le Code de conduite des fournisseurs n'énonce pas de lignes directrices. Une intégrité personnelle infaillible est le fondement de l'intégrité de la société.

En 2022, Gilead États-Unis a entrepris une réévaluation à l'échelle de l'entreprise pour l'adoption élargie de son Code de conduite des fournisseurs. Depuis, Gilead a apporté d'autres améliorations aux processus. La volonté des fournisseurs potentiels de se conformer au Code de conduite des fournisseurs fait partie des critères de sélection de nombreux processus d'approvisionnement, et le respect du Code de conduite des fournisseurs est expressément pris en compte lors des examens annuels des activités avec les principaux fournisseurs. Gilead a également mis en œuvre des procédures supplémentaires, comme la mesure des écarts et la réévaluation prioritaire de la relation avec les fournisseurs qui n'ont pas encore signé le Code.

Le Code de conduite des fournisseurs est accessible à tous les fournisseurs de Gilead sur le site Web de Gilead États-Unis, et des mesures ont été prises pour renforcer ses processus de diffusion, principalement au moyen d'une intégration optimisée et de modèles de contrat.

### **Certification des fournisseurs**

Gilead s'attend à ce que ses fournisseurs appliquent les principes du Code de conduite des fournisseurs dans l'exécution de leurs responsabilités. Comme ses activités s'étendent à de nouveaux marchés et à de nouvelles chaînes d'approvisionnement, Gilead a fait traduire son Code de conduite des fournisseurs en dix langues. Le Code de conduite des fournisseurs peut donc être transmis aux fournisseurs potentiels à l'échelle mondiale et être utilisé dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs.

Après avoir mis en œuvre des exigences standard pour que les nouveaux fournisseurs lisent le

Code de conduite des fournisseurs de Gilead dans le cadre du processus d'intégration, Gilead entend élargir ce programme.

En 2025, la majorité des dépenses d'approvisionnement de Gilead sont engagées auprès de fournisseurs qui adhèrent au Code de conduite des fournisseurs.

Les accords contractuels entre Gilead et ses fournisseurs stipulent le respect des lois et des règlements applicables. Gilead a le droit de résilier les contrats des fournisseurs qui manquent à leurs obligations contractuelles. Gilead encourage ses fournisseurs à utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et la conformité aux attentes du Code de conduite des fournisseurs, ainsi que pour déterminer, évaluer et gérer les risques dans tous les domaines.

#### **4. Éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement de Gilead qui présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque**

Dans le cadre de la stratégie d'achat et de chaîne d'approvisionnement du groupe, Gilead a recours à l'approvisionnement responsable en vue de réduire l'incidence de ses pratiques en matière d'achat et de chaîne d'approvisionnement.

Gilead reconnaît que le risque d'esclavage moderne augmente en interagissant avec des tiers, en particulier dans des domaines comme la restauration, le nettoyage, le transport, l'équipement et les vêtements de protection, l'entreposage, la construction, la fabrication, l'emballage, et avec les fournisseurs d'articles promotionnels. En ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, nos matières premières sont diversifiées et proviennent du monde entier.

Nos procédures de diligence raisonnable comprennent la cartographie et l'évaluation de l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement afin d'orienter les efforts d'atténuation vers les activités et les lieux plus risqués. Ces risques ne sont toutefois pas explicitement associés dans tous les cas au travail forcé et au travail des enfants. Gilead n'effectue pas de cartographie holistique qui comprendrait les partenaires de son réseau de chaînes d'approvisionnement et les autres fournisseurs de services dont dépend sa chaîne d'approvisionnement.

Gilead utilise les politiques et les processus décrits à la section 3 ci-dessus pour évaluer et gérer les risques d'esclavage, de traite des personnes, de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. En outre, les initiatives ci-dessous ont été entreprises.

Gilead États-Unis investit dans la collaboration intersectorielle dans le cadre de ses efforts continus pour relever un large éventail de défis mondiaux qui concernent les collectivités du monde entier. Gilead États-Unis a choisi de se joindre à d'autres sociétés à la vision similaire en soutien au Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact, UNGC), une

initiative volontaire qui vise à harmoniser les secteurs dans le respect des droits de la personne, des normes de travail, de la protection de l'environnement et des pratiques de lutte contre la corruption. Gilead intègre les principes de l'UNGC dans sa stratégie, sa culture et ses activités quotidiennes.

De plus, Gilead s'est engagée à adopter des pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement. Gilead États-Unis s'est jointe à l'Initiative relative aux chaînes d'approvisionnement pharmaceutique (Pharmaceutical Supply Chain Initiative ou « PSCI ») en 2018 et continue d'y participer activement. La PSCI a élaboré un cadre qui peut être mis à profit pour traiter des problèmes courants dans les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques : (1) l'emploi choisi librement, (2) le travail des enfants et les jeunes travailleurs, (3) la non-discrimination, (4) le traitement équitable, (5) les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail et (6) la liberté d'association. Ces normes définissent nos attentes à l'égard de ces problématiques. En tant que membre de la PSCI, Gilead fait la promotion de pratiques responsables qui amélioreront continuellement les résultats sociaux, sanitaires, sécuritaires et en matière de durabilité environnementale. La participation de Gilead États-Unis à la PSCI continue de façonner notre mise en œuvre des pratiques exemplaires, comme en témoigne l'application des normes et des approches de la PSCI associées à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans les activités de vérification que nous menons dans les installations de nos principaux fournisseurs.

## **5. Mesures correctives**

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été relevé ou signalé dans la chaîne d'approvisionnement de Gilead. Par conséquent, Gilead n'a eu à prendre aucune mesure pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants et à la perte de revenu des familles les plus vulnérables qui aurait pu découler de telles mesures.

## **6. Formation sur le travail forcé et le travail des enfants offerte aux employés**

Gilead États-Unis offre aux employés clés qui gèrent les fournisseurs une formation ciblée en ligne et en personne qui porte sur l'esclavage et la traite des personnes. Gilead compte élargir la formation sur ces risques juridiques à d'autres fonctions opérationnelles après la réévaluation en cours à l'échelle de l'entreprise de la gestion des risques posés par des tiers.

Tous les employés de Gilead doivent suivre la formation sur le Code d'éthique de Gilead.

Le Code d'éthique comporte à l'égard des droits de la personne une section sur l'engagement qui stipule que nous cherchons dans nos activités à respecter les droits de la personne ainsi que la dignité des personnes, et que chacun peut contribuer à mettre fin aux violations des droits de la personne, tels que le travail des enfants, l'esclavage, la traite des personnes et le travail forcé. Par son Code, Gilead s'attend à ce que son personnel soutienne et respecte la protection des droits de la personne et veille à ce que les fournisseurs et les partenaires commerciaux en fassent autant.

## **7. Efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans les activités et les chaînes d'approvisionnement**

Gilead poursuit l'élaboration de son programme visant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des personnes en 2026. Ce faisant, nous examinerons les mesures pour évaluer l'efficacité des processus déjà en place au moyen des vérifications décrites ci-dessous, ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient être mises en œuvre.

Gilead surveille ses fournisseurs dans le cadre de ses programmes de gestion des relations avec les fournisseurs. Il peut s'agir de réunions régulières en personne entre la direction de Gilead et ses fournisseurs, le cas échéant.

Gilead utilise son personnel et, dans certaines circonstances, des tiers indépendants pour effectuer des vérifications régulières et ad hoc, et inspecter les sites de fabrication et d'emballage de ses fournisseurs afin d'assurer le respect des accords sur la qualité (remarque : Gilead Alberta et Gilead Canada ne font pas de vérification distincte de leurs fournisseurs). Ces fournisseurs peuvent également faire l'objet de vérifications et d'inspections ad hoc par les autorités gouvernementales.

Bien que le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage et la traite des personnes ne soient pas des cibles spécifiques de ces vérifications, le personnel qui effectue ces vérifications doit faire remonter immédiatement ces observations ou soupçons.

En 2025, aucun problème lié au travail forcé, au travail des enfants, à l'esclavage ou à la traite des personnes n'a été relevé aux installations vérifiées dans le cadre de ce programme ni par d'autres mécanismes de détection disponibles pour les fournisseurs de Gilead.

Le programme d'évaluation des fournisseurs de Gilead l'aide à gérer les risques sociaux et éthiques (dont la santé et la sécurité, la traite des personnes, l'esclavage moderne, notamment le travail forcé, asservi ou pénitentiaire obligatoire des enfants, la discrimination et le traitement injuste, et l'intégrité des sociétés), ainsi que les risques environnementaux, opérationnels et autres au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Gilead doit s'assurer que les fournisseurs protègent les travailleurs en vérifiant le rendement en matière de santé et de sécurité et par d'autres moyens, dont la vérification du cadre de gestion en cas d'accident ou de blessure, les enquêtes et les vérifications des dossiers d'incident lors des évaluations sur place des fournisseurs, mais également que la protection des travailleurs est assurée par des personnes clairement identifiées et responsables qui possèdent les compétences, la formation et les connaissances techniques et de gestion appropriées.

## Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé en vertu du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de *la Loi* par les conseils d'administration de Gilead Sciences Canada, Inc. et de Gilead Alberta ULC.

### Au nom de Gilead Sciences Canada, Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, en particulier la section 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année mentionnée dans le présent rapport.

Nom complet : Paul Petrelli

Titre : Vice-président et directeur général

Date : 30 mai 2026

Signature :

Signed by:  
*Paul Petrelli*

DDECEDDDBF0304A6...

J'ai le pouvoir de lier Gilead Sciences Canada, Inc.

### Au nom de Gilead Alberta ULC

Conformément aux exigences de la Loi, en particulier la section 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année mentionnée dans le présent rapport.

Nom complet : Greg Klak

Titre : Vice-président, Exploitation

Date : 30 mai 2026

Signature :

DocuSigned by:  
*Greg Klak*

3C541815F11F44D...

J'ai le pouvoir de lier Gilead Alberta ULC.